



971-219711322-20260609-11-DE

Réception par le Préfet : 09-06-2026

Publication le : 09-06-2026

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	26	03
Vote		
À L'UNANIMITÉ	Pour : 29	
	Contre : 00	
	Abstentions : 00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

20 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le Mardi Vingt Six Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa quatrième session de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			BULGARE Jean-Claude	X		
MOCKA Jocelyne	X			ROMUALD Michel	X		
MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	X			TOLY Marie-Pierre	X		
SAINT-VAL Marie-Agnès	X			COSPOLITE Jean-Pierre	X		
SACILE Serge	X			CHRISTOPHE Annie			X
FARAJE Fabienne			X	DAMAS Marie-Pierre	X		
NOËL Jean-Philippe	X			SINIVASSIN Maryline	X		
EDOUARD Sandrine	X			MAGLOIRE Annie	X		
DUFLO Rémi	X			RADDAS Marie-Josée	X		
TREFLE Sylviane	X			DARMALINGON Charly	X		
MALINUR Francis	X			ZELIN Véronique	X		
EUGÉNIE Gilberte	X			HATCHY Claude	X		
CALISE Nazaire			X	FAUSTA Jimmy	X		
MARCIN Marie-Claude	X			CHAPITEAU Frédéric	X		
RUFFE Michel	X				26	00	03

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame DAMAS Marie-Pierre a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D-20260526-60
APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
(DICRIM) DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses dispositions relatives à la planification communale de sauvegarde ;
 VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
 VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Mai 2026

CONSIDÉRANT les dispositions relatives à l'information préventive des populations sur les risques majeurs ;
CONSIDÉRANT que la commune de Trois-Rivières est exposée à différents risques majeurs d'origine naturelle, technologique ou sanitaire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police administrative et de sécurité civile, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des populations ;

CONSIDÉRANT qu'en application de la réglementation en vigueur, la commune a engagé, à compter du mois de mars 2025, l'élaboration :

- du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés avec l'appui technique de l'entreprise GERIK, spécialisée dans l'accompagnement des collectivités territoriales en gestion des risques et organisation de crise, dans le cadre d'un financement mobilisé au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier » ;

CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde constitue un document opérationnel destiné à organiser la réponse communale en cas d'événement majeur et comprend notamment :

- le diagnostic des risques présents sur le territoire communal,
- les procédures d'alerte et de mobilisation,
- les fiches réflexes et fiches missions des acteurs mobilisés,
- les outils opérationnels nécessaires à la gestion de crise,
- l'annuaire de crise et des moyens disponibles,
- les modalités de coordination avec les partenaires institutionnels ;

CONSIDÉRANT que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour objet d'informer la population sur :

- les risques auxquels la commune est exposée,
- les consignes de sécurité à respecter,
- les comportements à adopter en situation de crise,
- les dispositifs d'alerte et d'information mis en œuvre ;

CONSIDÉRANT que l'approbation de ces documents permet :

- de renforcer la culture du risque et la prévention auprès des habitants,
- d'améliorer la capacité de réponse de la commune en situation de crise,
- d'assurer la conformité réglementaire de la collectivité,
- de structurer l'organisation communale de sécurité civile ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'APPROUVER le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Trois-Rivières.

Article 2 : D'APPROUVER le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Trois-Rivières.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en application le Plan Communal de Sauvegarde et à procéder à toute mise à jour rendue nécessaire par l'évolution des risques, des moyens ou de l'organisation communale.

Article 4 : D'AUTORISER la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs auprès de la population par tout moyen approprié.

Article 5 : Le Maire et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 26 Mai 2026.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE
 Joelyne MOCKA
 Maire Adpté